



Irrégularités dans la surveillance de chantiers, observe le BIG

www.lapresse.ca





[Agrandir](#)

Dans son premier rapport bisannuel déposé lundi après-midi au conseil municipal de Montréal, le BIG a constaté plusieurs irrégularités à la suite de 83 opérations de vérification de chantiers de resurfaçage des routes et de reconstruction de trottoirs. Sur chacun des chantiers visités, l'équipe du BIG a relevé au moins un problème.

Photo Martin Chamberland, archives La Presse



[Kathleen Lévesque](#)

La Presse

L'impression que des nids-de-poule apparaissent rapidement après des travaux de voirie qui ont paralysé tout un quartier pendant des semaines n'est vraisemblablement pas une vue de l'esprit. Le Bureau de l'inspecteur général de Montréal (BIG) a observé directement sur le terrain que des entrepreneurs ne respectent pas les normes de qualité exigées par la Ville, tout cela sous le nez de surveillants de chantier impuissants.

Dans son premier *Rapport biannuel* déposé lundi après-midi au conseil municipal de Montréal, le BIG a constaté plusieurs irrégularités à la suite de 83 opérations de vérification de chantiers de resurfaçage des rues et de reconstruction de trottoirs. Sur chacun des chantiers visités, l'équipe du BIG a relevé au moins un problème.

« Les observations sur les chantiers démontrent que certains entrepreneurs tentent de gagner temps et argent en économisant sur les quantités et la qualité du matériel au mépris de normes ou

exigences techniques », peut-on lire dans ce rapport signé par l'inspectrice générale par intérim, M^e Brigitte Bishop.

Par exemple, le BIG a observé que des entrepreneurs abaissent leur prix pour obtenir des contrats de resurfaçage des routes. En cours de chantier, ces derniers diminuent leurs coûts en n'effectuant pas certains travaux prévus au contrat.

DES SURVEILLANTS QUI SURVEILLENT MAL

Or, la Ville de Montréal paie une firme de génie pour la représenter sur place afin de veiller à ses intérêts, c'est-à-dire à la conformité des travaux pour lesquels elle paie des millions de dollars. Mais les surveillants de plusieurs chantiers « manquaient de rigueur », selon le BIG.

Ainsi, on note que certains surveillants ne faisaient pas les vérifications d'usage, alors que d'autres laissaient l'entrepreneur déroger aux règles et ne relevaient pas officiellement la non-conformité des travaux. Dans certains cas, ils ignoraient même les exigences du devis.

Le rapport mentionne que depuis 2015, le BIG a noté que des réparations n'étaient pas effectuées après le planage d'une rue. Et lorsque les défauts étaient corrigés, « la quantité d'enrobé utilisée n'était pas rigoureusement comptabilisée par le surveillant ». Sur un chantier visité, l'enrobé n'a pas été compacté selon les exigences ; le surveillant était absent.

L'entrepreneur apposait alors l'asphalte, et le surveillant n'assumait pas pleinement son rôle dans la réparation des défauts, note-t-on.

« Une conséquence importante à ne pas corriger les défauts ponctuels est l'apparition de nids-de-poule. » - Extrait du rapport du BIG

La situation est également problématique du côté des techniciens de laboratoire qui doivent s'assurer de la qualité des matériaux utilisés, tels le béton et l'asphalte. Or, le constat du BIG est à l'effet que des

techniciens ne font pas les tests nécessaires, n'avisent pas les surveillants de chantier, ne prennent pas d'échantillons d'un béton non conforme. Dans trois cas précis, le surveillant prévenu par le BIG n'a rien fait.

IMPOSER DES PÉNALITÉS

L'administration Plante et l'opposition officielle du parti Ensemble Montréal ont partagé une réaction semblable devant le portrait brossé par le BIG. De part et d'autre, on a reconnu l'importance de réagir alors que le rapport du BIG précise qu'il n'y a jamais de conséquences aux irrégularités.

Ainsi, le vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable des infrastructures, Sylvain Ouellet, n'écarte pas la possibilité de sévir. « On a une politique de gestion contractuelle. On est capable de mettre les entreprises de construction et d'ingénierie sur la liste des rendements insatisfaisants. On n'hésitera pas à le faire pour des contrats qui sont mal faits ou mal surveillés », a dit M. Ouellet.

De son côté, le chef de l'opposition officielle Lionel Perez a affirmé que de tels constats exigent une réponse sans équivoque de la part de la Ville. « Si une firme d'ingénierie ne respecte pas ses engagements après des audits, après des enquêtes de la part du BIG, il n'y a pas de raison qu'on ne sévisse pas avec des amendes », a-t-il dit.

Le rapport du BIG n'identifie aucune firme de génie.

DIFFICILE CLIMAT DE TRAVAIL

Par ailleurs, le rapport souligne que le climat de travail sur les chantiers semble difficile pour les surveillants de chantier et les techniciens de laboratoire. Lors de conflits, ils sont seuls face à tout un groupe de travailleurs (entre six et dix personnes). Ils subissent beaucoup de pression en étant exposés à la colère de l'entrepreneur et de son équipe.

Un « technicien a indiqué que le faible soutien de ses supérieurs n'aide pas à réduire ce type de comportement sur les chantiers, puisqu'il n'y a pas ou peu de conséquences pour ces individus », relate le BIG, qui a rencontré 45 témoins. Huit rencontres avec les firmes de génie ayant des mandats de surveillance ou de laboratoire ont également été réalisées. Pour le BIG, il est « probable qu'afin d'éviter une confrontation sur le chantier, certains techniciens ou surveillants soient favorables à accommoder l'entrepreneur en acceptant certaines irrégularités récurrentes ».

Le Rapport biannuel du BIG couvre les activités entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018. Outre les opérations de surveillance de chantiers, il y est question du travail de la nouvelle division « analyses et pré-enquêtes » du BIG, qui permet d'intervenir en amont de l'attribution des contrats.

PRÉVENIR

Concrètement, ce travail a permis d'apporter des changements dans deux appels d'offres concernant le réaménagement des squares Dorchester et Viger. La Ville exigeait que le contremaître et son chargé de projet aient des réalisations personnelles à leur actif.

« La clause d'expérience comportait donc un risque appréciable en termes de restriction du bassin de soumissionnaires potentiels pouvant empêcher une véritable concurrence afin d'obtenir un juste prix », peut-on lire dans le rapport. Des addendas ont été publiés pour amoindrir l'impact des exigences.

Dans un dossier de réhabilitation de collecteur, la note émanant de la direction générale de la Ville datée du 4 avril 2018 et exigeant dorénavant une autorisation préalable à une clause d'expérience a été ignorée. De plus, le service municipal devait faire l'analyse du marché pour déterminer les risques associés à de telles clauses et les moyens pour les atténuer. L'appel d'offres a été annulé et sera relancé éventuellement.

TROTTOIRS MOINS CHERS

Le BIG s'est également penché sur l'industrie du trottoir, dont le coût a beaucoup diminué. À l'époque de la collusion, les prix variaient entre 150 \$ et 200 \$ le mètre carré. Après les audiences de la commission Charbonneau, ces prix ont baissé, oscillant entre 100 \$ et 120 \$ le mètre carré. Lors de travaux complexes, le prix excède rarement 160 \$ le mètre carré.

Ce changement important s'effectue alors qu'on observe une augmentation et une diversification des acteurs de l'industrie du trottoir. Entre 2015 et 2017, une centaine d'appels d'offres ont été publiés concernant la reconstruction de trottoirs. Entre 14 et 17 entreprises ont décroché les mandats. Par comparaison, rappelons qu'en 2009, seulement quatre entreprises s'étaient partagé 100 % des contrats. Avant 2012, certaines entreprises obtenaient plus de 30 % de la valeur totale de tous les contrats de trottoirs.

Le BIG mentionne toutefois que la vigilance demeure nécessaire et qu'il reste des défis à relever, dont les délais de paiement par la Ville. Certains entrepreneurs « doivent souvent courir après leurs paiements », souligne le rapport.

